

# COMMUNE DE BAZOCHES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 avril 2024

Convocation : 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le trois avril à dix-neuf heures**,  
les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Brigitte PINEL, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER.

**Absents** : Bertrand DELAVault, Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

### 1) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de la commune.

### 2) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET ADMINISTRATIF 2023 DU SERVICE D'EAU**

Le Conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de la commune.

### 3) **APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée), le conseil délègue au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### 4) **VOTE DES TAXES LOCALES**

Pour l'année 2024, le conseil municipal fixe les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.05 %
- Taxe foncière (non bâti) : 20.44 %
- CFE : 13.75 % (cotisation foncière des entreprises)
- Taxe d'habitation : 10.86 % (résidences secondaires)

### 5) **VOTE DU BUDGET 2024 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	219 039.63 €	219 039.63 €
Section d'investissement	386 490.24 €	386 490.24 €
TOTAL	605 529.87 €	605 529.87 €

### 6) **VOTE DU BUDGET 2024 DU SERVICE D'EAU**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 623.38 €	50 623.38 €
Section d'investissement	184 077.52 €	184 077.52 €
TOTAL	234 700.90 €	234 700.90 €

#### **7) REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ORANGE ET ENEDIS)**

Le montant de la redevance 2023 due par Enedis pour l'occupation du domaine public est fixé à 239 €.

Le montant de la redevance 2023 due par Orange pour l'occupation du domaine public est fixé à 1 058 €.

#### **8) TRAVAUX EGLISE : CHOIX ENTREPRISE LOT « DECORS PEINTS »**

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis du marché à procédure adaptée concernant la restauration des extérieurs de l'église, le lot n° 5 « Restauration des décors peints » a été infructueux.

Il présente un devis de Madame Cécilia Billaud, restauratrice de polychromies, d'un montant de 11 800 € HT (14 160 € TTC). (4 720 € HT pour la tranche ferme et 7 080 € HT pour la tranche conditionnelle).

Le conseil municipal, accepte ce devis à l'unanimité.

#### **9) ECLAIRAGE PUBLIC**

Après consultation du SIEEEN, il s'avère qu'il n'est pas possible d'éteindre un luminaire sur 2 dans le bourg, en raison de normes de sécurité et de la responsabilité qui incombe au SIEEEN (propriétaire de l'éclairage public) en cas d'accident.

Pour continuer à réduire le coût de la facture énergétique, il est décidé de réduire le temps d'éclairage public :

Du 15 mai au 15 septembre : l'éclairage public sera complètement éteint.

Le reste de l'année il sera allumé à partir de 7 heures (au lieu de 6h30), le soir il sera éteint à partir de 21 heures, sauf le vendredi et le samedi où il sera éteint à 22 heures.

#### **10) FESTIVAL « NATURE EN LIVRES » : ORGANISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Gertrude Dodart nous a contacté pour préparer une nouvelle édition du Festival Nature en Livre à

Bazoches en 2024 ; nous la rencontrons le 22 avril pour l'organisation du festival.

Sa demande d'une subvention de 100 € a été approuvée par le conseil.

#### **11) ACHAT DE TERRAIN AU BOURG-BASSOT**

Le Maire expose au conseil la demande de M. et Mme Deforge qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée A n° 194 située 2 rue de la Flore pour l'installation de leur dispositif d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de leur vendre une partie de la parcelle cadastrée A n° 194 au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, la superficie sera définie par le géomètre. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les douglas qui n'avaient pas été vendus l'an dernier, ont été vendus à une société de Haute Saône pour un montant de 4222 €.
- Les travaux de restauration de l'église commenceront le 29 avril.
- Vision d'artistes : le 09 mai prochain, en parallèle du vide grenier, l'association « Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté » organise un concours de peinture et de dessin dans la rue.
- Le conseil donne son accord à la Compagnie du Globe pour organiser son spectacle : « Un Jour pour la Paix ». La date reste à définir.

*Fin de séance : 21 heures 15*